



Communiqué de presse

Pour sauver l'anguille de la disparition, les pêcheurs de loisir contraints de menacer le gouvernement

Le comité national en charge d'élaborer le plan français de restauration de l'anguille s'est réuni, pour la dernière fois avant transmission de ce plan à l'Europe, le mercredi 3 décembre, au ministère de l'écologie. Le conseil d'administration de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique **a rejeté unanimement le projet de plan présenté par l'Etat français**, au motif qu'il manque d'ambition.

La FNPF renouvelle sa demande initiale pour un moratoire de 5 ans sur toutes les pêches (de loisir et professionnelle) de l'anguille à tous ses stades de croissance afin de permettre à cette espèce menacée de disparition de disposer d'un « repos biologique » ;

Faute pour l'Etat d'accepter ce repos biologique, La FNPF exige que le projet de plan de gestion français de l'anguille comporte :

- **des mesures équitables et partagées sur la pêche** de façon à respecter les objectifs de réduction des prélèvements fixés par le règlement européen, quelque soit la catégorie de pêcheurs.
- **des mesures efficaces et immédiates sur les ouvrages** entravant le transit de l'anguille : la mise en place de libres passages pour l'anguille argentée en dévalaison, en automne et en hiver, par des mesures ponctuelles comme l'ouverture de vannes et l'arrêt de turbines pendant les périodes de crue ; d'offrir des libres passages à l'anguille en montée pour tous les types d'aménagements.
- **des aménagements urgents et définitifs sur les ouvrages** présents sur les rivières déjà classées pour la libre circulation de l'anguille, tant à la montée qu'à la dévalaison.

Mercredi 10 décembre 2008

Dans l'hypothèse où ces demandes ne seraient pas entendues, les pêcheurs de loisir sont décidés à **saisir la Commission européenne et à utiliser tous les recours juridiques disponibles.**

- **La FNPF appelle à la mobilisation générale les 1,5 millions de pêcheurs de loisir, soucieux de la sauvegarde des espèces piscicoles et de leur milieu, à se réunir pour une manifestation devant le Ministère chargé de l'écologie en janvier 2009;**

- **La FNPF appelle les pêcheurs à signer dès à présent la pétition nationale**, disponible sur le site internet (www.federationpeche.fr/anguille) afin de montrer leur détermination.

Le Gouvernement ne peut pas faire la sourde oreille face aux demandes de la plus importante association de protection des milieux aquatiques de France et ignorer les avis négatifs des scientifiques nationaux et les mises en garde des scientifiques internationaux.

Comment ignorer le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) qui annonçait dès 1999 que le « stock d'anguille (européenne) est en dehors des limites biologiques de sécurité » ? Comment ignorer le rapport des scientifiques du GRISAM, remis aux ministères de l'écologie et de l'agriculture et de la pêche ce mercredi, alors que ce document évoque les conséquences préjudiciables du plan pour la survie de l'espèce ? Comment ignorer également l'entrée en vigueur, début 2009, de la protection de l'anguille par la convention de Washington sur le commerce international d'espèces sauvages menacées d'extinction qui interdit toute exportation à échéance 2012 ?

La FNPF se refuse à cautionner et accompagner la disparition programmée de l'anguille.

Contact presse

Julie Miquel
FNPF
17 rue Bergère
75009 Paris
j.miquel@federationpeche.fr
01.48.24.84.75 / 06.79.88.55.12.